

# COMMUNE DE LA BOURGONCE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 MAI 2018  
A 20H30

## COMPTE-RENDU

### Présents :

Mrs Denis HUIN - Gérard MICHEL - Dominique HEBERLE - Patrice BRICKERT - Frédéric PERNIN - Rémy ANTOINE - Yannick GOLIOT - Idir ZATOUT - Willy COLIN  
Mme Nadine MARTIN

Procurations : Mickaël CHENAL à Denis HUIN

Absent : Miguel LEJAL et Laurent MELINE

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2018
2. Affectation du résultat 2017 de la commune à modifier
3. Budget primitif 2018 de la commune à modifier
4. Analyse des propositions de demande de financement (emprunt de 145 000 €) auprès des banques
5. Demandes de subvention 2018 : Comité des Fêtes, Club Les Brimbelles et l'USB
6. Syndicat mixte départemental d'Assainissement Non Collectif : avis sur le non-respect de l'obligation de réhabilitation suite au contrôle
7. Devis pour changement porte et fenêtres au logement Rue du moulin
8. Devis clôture aire de jeux
9. Questions diverses

=====

### 1 -Approbation du compte-rendu de la réunion du 30 mars 2018

Aucune remarque n'étant apportée sur le compte-rendu du 30 mars 2018, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### 2 - Affectation du résultat 2017 de la commune à modifier

Lors du dernier Conseil Municipal, il a été voté l'affectation du résultat pour la commune suivante :

- Section d'Investissement (compte 001) :	- 179 975,39 €
- Compte 1068 (recette d'investissement) :	179 975,39 €
- Section de Fonctionnement (compte 002) :	31 667,99 €

Or, les services de la Sous-préfecture, après analyse du compte administratif 2017 et du budget primitif 2018, demande au conseil municipal la modification de l'affectation du résultat car les restes à réaliser, s'élevant à 151 505,16 €, n'ont pas été pris en compte. Ainsi, l'affectation de résultat est le suivant :

- Section d'Investissement (compte 001) :	- 179 975,39 €
- Restes à réaliser :	151 505,16 €
- Compte 1068 (recette d'investissement) :	211 643,38 €
- Section de Fonctionnement (compte 002) :	00,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé la nouvelle affectation du résultat.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

### **3 - Budget primitif 2018 de la commune à modifier**

Suite à la modification de l'affectation du résultat, le budget doit être modifié pour rétablir l'équilibre.

C'est pourquoi, il faut revoter :

- au 002	0,00 € au lieu 31 667,99 €
- au 1068	211 643,38 € au lieu de 179 975,39 €
- au 023 (virement à la section investissement) et au 021 (virement de la section fonctionnement)	17 107,42 € au lieu de 48 775,41 € (48 775,41 - 31 667,99 €)

Ainsi, le budget primitif 2018 est le suivant :

Section de Fonctionnement :	447 907,99 € au lieu de 479 575,98 €
Section d'Investissement :	507 160,39 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2018 de la commune.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

### **4 - Analyse des propositions de demande de financement (emprunt de 145 000 €) auprès des banques**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de contracter un emprunt de 145 000 € conformément aux prévisions budgétaires pour financer les travaux d'aménagement de la Route des Rouges Eaux.

3 organismes ont répondu à la demande de financement :

#### **CREDIT MUTUEL :**

Remboursement sur 10 ans : taux à 0,93 %, soit des annuités de 15 251,97 € (3 800,38 € / trim)  
 Remboursement sur 12 ans : taux à 1,12 %, soit des annuités de 12 980,96 € (3 232,60 € / trim)  
 Remboursement sur 15 ans : taux à 1,28 %, soit des annuités de 10 685,89 € (2 659,94 € / trim)  
 Frais de dossier de 150 €.

#### **CAISSE D'EPARGNE :**

Remboursement sur 12 ans : taux à 1,37 %, soit des annuités de 13 124,44 € (3 281,11 € / trim)  
 Remboursement sur 15 ans : taux à 1,58 %, soit des annuités de 10 876,36 € (2 719,09 € / trim)  
 Frais de dossier de 200 €.

#### **CREDIT AGRICOLE :**

Remboursement sur 10 ans : taux à 0,81 %, soit des annuités de 15 109,84 € (3 777,46 € / trim)  
 Remboursement sur 12 ans : taux à 1,00 %, soit des annuités de 12 837,92 € (3 209,48 € / trim)  
 Remboursement sur 15 ans : taux à 1,25 %, soit des annuités de 10 616,28 € (2 654,07 € / trim)  
 Frais de dossier de 100 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, a décidé de contracter l'emprunt auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,00 % pour la somme de 145 000 €, sur une durée de douze ans et une périodicité de remboursement trimestrielle, conformément à l'offre du 4 mai 2018. Il autorise M. le Maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

## **5 - Demandes de subvention du Comité des Fêtes, le Club des Brimbelles et l'USB**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des demandes de subventions des associations :

- **Comité des Fêtes** : le compte de résultat est joint à la demande, ainsi que l'attestation d'assurance pour 2018. Prévision d'acheter un four à tartes flambées et de compléter l'équipement du local buvette. Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 1 100 € au Comité des Fêtes de La Bourgonce.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

- **Club "Les Brimbelles"**: le budget prévisionnel du Club est joint à la demande. Sur un total de 12 licenciés, 8 sont de La Bourgonce. Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 120 € au club Les Brimbelles.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

- **USB** : le bilan financier est joint à la demande (courrier du Président Alain MOUGEL en date du 29/03/2018). Le conseil municipal a décidé de verser une subvention de 1 100 € à l'Union Sportive La Bourgonce, à condition que le Président transmette un bilan sur 6 mois (du 1er juillet au 31 décembre 2017) suite à la démission du Président Rémy ANTOINE du 30 juin 2017.

Adopté à 9 voix (8 + 1 procuration) POUR + 1 voix CONTRE et 1 abstention .

## **6 - SDANC : avis sur le non-respect de l'obligation de réhabilitation suite au contrôle**

Par courrier du 19 avril, le SDANC sollicite l'avis du conseil municipal sur le non-respect par les propriétaires de l'obligation de réhabilitation de leur assainissement. Le SDANC invite donc le conseil à faire part des remarques, afin que le comité syndical, lors d'une prochaine réunion, puisse en discuter en tenant compte du retour des réponses pour éventuellement intégrer dans le règlement du SDANC une astreinte financière au propriétaire n'ayant pas respecté l'obligation de réhabilitation.

Les remarques sont les suivantes :

- Il n'est pas normal que certains propriétaires ont été subventionnés et d'autres pas
- Pourquoi l'assainissement chez certains propriétaires était conforme en 2010/2011 et 8 ans après il ne l'est plus ?
- Nous ne pouvons obliger les personnes avec peu de ressources à financer la réhabilitation de leur assainissement
- Le contrôle est réalisé trop rapidement
- Pourquoi faire une étude de sol pour la pose d'une micro-station ?

Ainsi, le conseil municipal est contre l'application d'une astreinte financière pour non-respect de l'obligation de réhabilitation

De plus, le conseil, à l'unanimité, a approuvé la participation financière 2018 au SDANC pour la somme de 70 €.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

### **7 - Devis pour changement porte et fenêtres au logement Rue du Moulin**

Vu la vétusté de la porte d'entrée et les fenêtres du logement Rue du Moulin, 2 devis ont été demandés :

- SAS Carames David et fils : 2 665,78 € HT, soit 3 198,94 € TTC
- Menuiserie Levrey Christophe : 2 697,00 € HT, soit 3 236,40 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé de retenir le devis de SAS Carames David et fils.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

### **8 - Devis clôture aire de jeux**

Afin que la locataire au-dessus de la mairie ne soit pas gênée par le passage des enfants allant à l'aire de jeux, il faudrait séparer l'aire de jeux et la cour/jardin par une clôture. 2 devis :

- AMK : 972,91 € HT, soit 1 167,49 € TTC
- Site internet : 817,80 € HT, soit 981,36 € TTC

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, ont décidé de retenir le devis de AMK.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration).

### **9 - Questions diverses**

**Acceptation avenant** : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux d'aménagement de la route des Rouges Eaux arrivent à leurs fins (réception le 29 mai 2018 à 10h) et précise de la nécessité d'approuver l'avenant n° 1 pour travaux supplémentaires.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires correspondant à des travaux de busage de fossé sur la route des Rouges Eaux.

Monsieur le Maire présente les caractéristiques de l'avenant n°1 :

	MARCHE	AVENANT N°1	DIFFERENCE
Totaux HT	214 444,50 €	233 176,79 €	18 732,29 €
TVA 20,00 %	42 888,90 e	46 635,36 €	3 746,46 €
Totaux TTC	257 333,40 €	279 812,15 €	22 478,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1
- AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Adopté à 11 voix (10 + 1 procuration)

**Aboiement de chiens** : la mairie a réceptionné un courrier anonyme, signalant des aboiement de chiens de 21h à 6h provenant de la rue de la Fallaière. Un article sera écrit dans le prochain bulletin.

**Nouveaux trottoirs Route des Rouges Eaux** : pour éviter d'abimer les trottoirs, une signalisation pourrait être posée Route des Rouges Eaux, interdisant le stationnement. Un article sera écrit dans le prochain bulletin, signalant cette interdiction, également interdiction aux équidés, aux dérapages en vélo.

**Devis pour lève-palette** : acceptation du devis de Georges Motoculture pour pouvoir transporter une citerne de 600 litres lors de l'arrosage des fleurs en été.

**Fin de séance à 23h.**

**A LA BOURGONCE, le 23 Mai 2018**

**Le Maire,**

**Denis HUIN**